

Action et Démocratie Amiens

Affectations contractuels en CDI, en CDD, et maitres auxiliaires rentrée 2019

Bonjour cher(e) Collègue,

La possibilité aux personnels contractuels en CDI, en CDD, et aux maîtres auxiliaires d'exprimer des vœux d'affectation pour la rentrée 2019 est ouverte depuis mercredi 15 mai 2019.

PERSONNELS CONCERNÉS :

Les maîtres auxiliaires et les conseillers d'orientation intérimaires recrutés, en application du décret n°62-379 du 3 avril 1962

Les personnels contractuels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale bénéficiaires d'un CDI, en application de la loi 2005-843 du 26 juillet 2005 (à l'exception des personnels étant admis à un concours d'enseignement à la rentrée scolaire 2017 à la date de la fermeture du serveur)

Les personnels contractuels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale en CDD.

FORMULATION DES VOEUX ET CALENDRIER :

Les maîtres auxiliaires, les conseillers d'orientation intérimaires et les contractuels en CDI et en CDD sont invités à présenter leurs vœux, par internet, sur l'application LILMAC :

<http://www.ac-amiens.fr>

(entrée "Espace professionnel", "Les ressources humaines", "Les personnels non titulaires" puis "Vœux d'affectation")

Calendrier :

- Saisie des vœux : du 15 mai 2019 (9h00) au 29 mai 2019 (00h00)
- Envoi des accusés de réception : le 3 juin 2019
- Retour des accusés de réception : le 11 juin 2019
- Groupe de travail académique : les 8 juillet et 26 août 2019

Vous trouverez en pièces jointes :

- La note de service « Affectations des personnels **contractuels en CDI** et maitres auxiliaires »

(notice technique, barème, état de services)

- La note de service « Affectations des personnels **contractuels en CDD** »

(notice technique, barème, état de services)

- Les codes établissements des départements, Oise, Aisne, Somme.
- Les codes des groupements ordonnés de communes des départements, Oise, Aisne, Somme.
- La carte de l'académie.

Après avoir saisi vos vœux :

RETOUR DES ACCUSÉS DE RÉCEPTION :

Cette saisie donnera lieu à l'édition et à la diffusion académique d'un accusé de réception, que les intéressés devront vérifier, compléter, modifier le cas échéant à l'encre rouge, dater, signer, préalablement à son renvoi immédiat au rectorat de l'académie d'Amiens, dûment assorti des pièces justificatives nécessaires et **au plus tard, pour le 11 juin 2019** à :

- La DPE2 (Disciplines scientifiques, histoire géographie, documentation et SES)
- La DPE3 (Disciplines littéraires, linguistiques)
- La DPE4 (Disciplines d'enseignement artistique et technique en lycée et collège, technologie et EPS)
- La DPE5 (PLP, CPE, PSYEN).

Il est fortement conseillé de nous envoyer une copie ce dossier avec toutes les pièces justificatives et de nous le transmettre au plus vite à l'adresse suivante :

Action et Démocratie
54 rue Emile Bazin
80 800 AUBIGNY

Pour toutes questions concernant les affectations, tu peux appeler le :

03 22 48 88 60

(En cas d'absence laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées)

Ou laisser un mail : AetD.amiens@gmail.com

Bien cordialement

Le secrétariat académique

Régis Lyonnet Pascal Sellier